

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce deuxième jour de décembre deux mille vingt-quatre (2 décembre 2024) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse  
Mme Line Bélanger, conseillère  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
M. Guy St-Arnauld, conseiller  
M. Marc Bastien, conseiller

Messieurs Nicolas Gauthier et Paul Langevin, conseillers, sont absents.

FORMANT QUORUM

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Ordre du jour

##### *Ouverture de la séance*

##### *1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

##### *Mot de la mairesse*

##### *2. Adoption des procès-verbaux*

##### *3. Correspondance*

##### *4. Trésorerie*

##### *5. Adoption des comptes fournisseurs*

##### *6. Adoption du Règlement n° 471-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 475 000 \$ pour la réalisation d'études préliminaires pour la mise aux normes du système de traitement des eaux usées et la conception des plans et devis*

##### *7. Adoption du Règlement n° 473-2024 sur la régie interne des séances du conseil et abrogeant le Règlement n° 375-2008*

##### *8. Adoption du Règlement n° 454-3-2024 modifiant le Règlement 454-2018 sur la gestion contractuelle*

##### *9. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires*

##### *10. Dépôt du registre public - Règlement 412-4-2022 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux*

##### *11. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025*

##### *12. Comité sur la démolition d'immeuble - Renouvellement du mandat des conseillers*

##### *13. Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement du mandat des membres*

##### *14. Comité consultatif d'urbanisme - Fin de mandat et remerciements - Monsieur Benoît Gauthier*

##### *15. Autorisation - Appel de candidatures - Comité consultatif d'urbanisme*

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

16. *Comité consultatif en environnement - Renouvellement du mandat des membres*
17. *Comité consultatif en environnement – Fin de mandat et remerciements – Monsieur Jean-Daniel Belcourt*
18. *Autorisation - Appel de candidatures – Comité consultatif en environnement*
19. *Transport adapté collectif - Contribution à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux pour l'année 2025*
20. *Radiation de soldes irrécouvrables*
21. *Libération de l'engagement du solde de l'excédent de fonctionnement affecté à la réfection de la station de pompage de l'eau potable sise au 33, rue Bellemare*
22. *Libération de l'engagement d'une somme au fonds de roulement pour l'installation d'un panneau d'affichage numérique à l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles*
23. *Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit*
24. *Versement des subventions - Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables*
25. *Appui à la Fédération québécoise des municipalités - Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec*
26. *Octroi de contrat – Gaudreau Environnement inc. - Location de conteneurs et collecte de déchets aux serres Savoura St-Étienne inc. 2025*
27. *Octroi de contrat – Alain Lavallée Réfrigération – Entretien des systèmes de chauffage et de climatisation 2025*
28. *Attribution de poste – Ouvrier spécialisé classe 1 (Chauffeur) – Statut saisonnier – Monsieur David Boisvert*
29. *Nomination d'une conciliatrice-arbitre pour régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales – Madame Isabelle Demers*
30. *Abolition des frais de retard à la bibliothèque municipale*
31. *Motion de félicitations – Membres du Comité d'embellissement – Récipiendaires du 4<sup>e</sup> fleuron dans la classification 2024 des Fleurons du Québec*
32. *Motion de félicitations – Membres de la Société d'histoire – Inauguration d'un mémorial honorant le service militaire de deux soldats originaires de Saint-Étienne-des-Grès*
33. *Affaires diverses*
- Période de questions*
34. *Clôture de la séance*

2024-12-249

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

*Mot de la mairesse*

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens venus assister à la séance du conseil municipal du 2 décembre 2024.

Il ne reste que trois semaines avant le temps des Fêtes! elle mentionne que la préparation du budget avance bien et qu'il y aura une séance extraordinaire pour le dépôt du budget 2025 le 16 décembre prochain à 19 h 30, à la salle du conseil.

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

Mais d'abord, elle veut revenir sur le dossier de la réfection de la route des Pins. Lors de la séance du mois de novembre dernier, le conseil a refusé le règlement d'emprunt. La municipalité a retravaillé le dossier et des questions additionnelles ont été posées à l'ingénieur. Le conseil est en attente de réponses avant que la décision soit prise définitivement.

La mairesse poursuit en annonçant que, la semaine dernière, le comité de consultation en environnement a déposé un plan d'action au Conseil municipal. Le dossier sera consulté au début du mois de janvier et le retour sera fait au comité. Elle remercie monsieur Jean-Daniel Belcourt qui termine son mandat le 31 décembre 2024, pour le travail et le temps investi dans ce comité. Ainsi, une place sera disponible au sein du comité. La municipalité recevra les candidatures au courriel suivant : [st-etienne-des-gres@mun-stedq.qc.ca](mailto:st-etienne-des-gres@mun-stedq.qc.ca).

Ensuite, elle mentionne qu'en septembre dernier, Énercycle a déposé au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) l'avis de projet Phase 2 du lieu d'enfouissement technique (LET). Le projet a été présenté au Conseil municipal et, en septembre, une rencontre citoyenne a eu lieu au site d'enfouissement où les citoyens ont eu la chance de rencontrer les différents experts et de faire la visite du site.

Le site d'enfouissement est une composante intégrale du complexe environnemental d'Énercycle. Il permet de disposer de façon sécuritaire des matières résiduelles ultimes. Le lieu d'enfouissement actuel atteindra la capacité autorisée en 2031. La phase 2 du lieu d'enfouissement sera aménagée de façon progressive sur la durée de sa vie utile, soit une période estimée à environ 25 ans.

La procédure d'évaluation environnementale

L'échéancier des démarches prévisionnel a été élaboré, afin que le projet soit autorisé pour le printemps 2028 pour une première phase de construction à l'été 2028.

Les principales étapes sont les suivantes :

- Dépôt de l'avis de projet : le 9 septembre 2024;
- Consultation publique portant sur les enjeux :  
Période : 29 octobre au 29 novembre 2024;
- Relevés de terrains et études techniques :  
Période : été 2024 à l'automne 2025;  
Durée : ± 18 mois;
- Réalisation de l'étude d'impact :  
Période : hiver 2025 à hiver 2026, dépôt prévu en mars 2026;  
Durée : ± 14 mois.

En 2025 et 2026, à cette étape et avant le dépôt de l'étude d'impact, Énercycle prévoit organiser des rencontres avec différentes organisations du milieu, ainsi qu'avec la communauté, afin de présenter le projet et d'entendre les préoccupations.

Un calendrier préliminaire sera déposé sur nos chaînes de communication. Les dates sont sujettes à changement selon l'évolution du dossier. Au fur et à mesure que les changements seront connus, vous en serez informés.

L'avis de projet est disponible à partir du site Internet du MELCCFP - Registre des évaluations environnementales.

[https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no\\_dossier=3211-23-097](https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-23-097)

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

Sur un tout autre sujet, le 21 novembre dernier, la mairesse annonce avoir assisté avec le comité d'embellissement au gala des Fleurons du Québec. Elle félicite les membres du comité qui ont travaillé très fort pour conserver les 4 fleurons pour les 3 prochaines années. Dans la classification, 4 fleurons veulent dire excellent, que les embellissements horticoles sont remarquables dans la majorité des domaines.

Aussi, elle remercie les membres de la Société d'histoire pour leur initiative lors du jour du Souvenir du 11 novembre dernier. L'hommage rendu aux soldats Marchand et Racine a été chargé en émotions. À l'avenir, tous les 11 novembre, il sera possible de se recueillir auprès du monument érigé en leur honneur.

Elle remercie également monsieur Benoit Gauthier, dont le mandat se termine le 31 décembre 2024, qui a été membre du comité consultatif d'urbanisme durant quatre ans et qui y a aussi agi à titre de président.

La mairesse précise également que, pour la période du temps des Fêtes, les bureaux de la municipalité seront fermés à partir du 20 décembre 2024 à midi et réouverts le 7 janvier 2025.

Enfin, pour celles et ceux qui ne pourront être présents pour le dépôt du budget 2025, ses collègues se joignent à elle pour leur souhaiter de très joyeuses fêtes!

Nancy Mignault,  
Mairesse

### 2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2024 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2024-12-250

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2024 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2024-12-02 préparé par madame Josiane Pellerin, secrétaire au greffe et responsable des archives, faisant état de la correspondance du mois;

2024-12-251

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2024-12-02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 4. Trésorerie

Rien à ce point.

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

2024-12-252

Il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2024, totalisant 151 424,04 \$.
- Les comptes à payer, au 30 novembre 2024, au montant de 299 227,26 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

### Entérinement – Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté à l'égout – Réparation d'une pompe des eaux usées à la station de pompage des Gouverneurs

2024-12-253

Il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté à l'égout, d'un montant de 4139,74 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour la réparation, par Gagnon moteur, d'une pompe des eaux usées à la station de pompage des Gouverneurs, suivant le bon de commande n° 31568 déposé par le directeur des travaux publics, daté du 18 novembre 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Entérinement – Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté à l'égout – Réparation d'une pompe des eaux usées à la station de pompage des Gouverneurs

2024-12-254

Il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté à l'égout, d'un montant de 3 820 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour la réparation, par Gagnon moteur, d'une pompe des eaux usées à la station de pompage des Gouverneurs, suivant le bon de commande n° 31570 déposé par le directeur des travaux publics, daté du 26 novembre 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Autorisation – Paiement décompte n° 4 final – Sintra inc. Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Principale – Directive de changement n° 33 - Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

CONSIDÉRANT la directive de changement n° 33 au contrat de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Principale produite par l'entrepreneur Sintra inc., datée du 29 novembre 2024, pour des travaux de drainage par pointe;

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

CONSIDÉRANT que les documents descriptifs (travaux effectués et coûts générés) de la directive de changement ont été approuvés par l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Francis Paul Gélinas;

CONSIDÉRANT la facture n° 3946449, d'un montant de 177 599,12 \$, avant taxes, datée du 29 novembre 2024, représentant le décompte final n° 4 en tenant compte de la libération de la retenue de 5 %, des items au bordereau réalisés pour la période et de la directive de changement n° 33;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, monsieur Francis-Paul Gélinas, dans le cadre des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Principale réalisés au 29 novembre 2024;

2024-12-255

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et autorise les travaux de la directive de changement n° 33, le paiement des items au bordereau réalisés et l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté, d'un montant total de 74 481,50 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement de la facture n° 3946449, datée du 29 novembre 2024, représentant le décompte final n° 4 et procède à la libération de la retenue de 5 %, au montant de 103 117,62 \$, dans le cadre des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Principale, pour un paiement total de 177 599,12 \$ avant taxes.

Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale et greffière trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit décompte final n° 4 daté du 29 novembre 2024, ainsi que le certificat de réception définitive des ouvrages daté du 2 décembre 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Adoption du Règlement n° 471-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 475 000 \$ pour la réalisation d'études préliminaires pour la mise aux normes du système de traitement des eaux usées et la conception des plans et devis

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit mettre aux normes son système de traitement des eaux usées et que, pour ce faire, elle doit demander la réalisation d'études préliminaires, ainsi que la confection de plans et devis;

CONSIDÉRANT que le coût estimé du projet est de 475 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 novembre 2023 l'informant que le projet est jugé prioritaire et que la demande a été retenue aux fins d'une aide financière au sous-volet 1.1 du PRIMEAU 2023, laquelle fait partie intégrante du règlement comme Annexe « A »;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 18 novembre 2024 par Paul Langevin et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2024-11-243, et que le projet de règlement y a été dûment déposé;

2024-12-256

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 471-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 475 000 \$ pour la réalisation d'études préliminaires pour la mise aux normes du système de traitement des eaux usées et la conception des plans et devis.

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

Le règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 7. Adoption du Règlement n° 473-2024 sur la régie interne des séances du conseil et abrogeant le Règlement n° 375-2008

CONSIDÉRANT l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire agir, afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT le Règlement 375-2008 *sur la régie interne des séances*, adopté par la municipalité le 1<sup>er</sup> décembre 2008;

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions prévues au projet de loi 57, *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2024, chapitre 24), notamment en ce qui a trait aux périodes de questions, ainsi qu'aux participations à distance des membres aux séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet et abroge le règlement 375-2008;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Marc Bastien, lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, par la résolution 2024-11-226, et que le projet de règlement y a été dûment déposé;

2024-12-257

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 473-2024 *sur la régie interne des séances du conseil* et abrogeant le Règlement n° 375-2008.

Le règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 8. Adoption du Règlement n° 454-3-2024 modifiant le Règlement 454-2018 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, le 14 janvier 2019, le Règlement numéro 454-2018 *sur la gestion contractuelle* et abrogeant la *Politique de gestion contractuelle*, version 2.0, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

CONSIDÉRANT la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifiant certaines dispositions du *CM* relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le Règlement 454-2018 *sur la gestion contractuelle* pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la municipalité lorsque les conditions applicables sont respectées;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par Paul Langevin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024, inscrit aux livres des délibérations par la résolution numéro 2024-11-227, et que le projet de règlement y a été dûment déposé;

2024-12-258

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 454-3-2024 *modifiant le Règlement 454-2018 sur la gestion contractuelle*.

Il est aussi résolu que copie certifiée conforme du règlement soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 9. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 et suivants de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, les sept (7) membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

La directrice générale et greffière trésorière transmettra au ministère des Affaires municipales une confirmation du dépôt de la mise à jour des déclarations.

### 10. Dépôt du registre public - Règlement 412-4-2022 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux

La directrice générale et greffière trésorière dépose, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le registre public dans lequel sont inscrits tous dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par un élu, le tout relativement à l'article 5.2.4 du Règlement numéro 412-4-2022 portant sur le *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus* de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Aucune déclaration n'a été reçue à ce jour.

### 11. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

2024-12-259

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Marc Bastien et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2025, qui se tiendront, sauf exception, les lundis et qui débiteront à 19 h 30 :



## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

13 janvier	7 juillet
3 février	4 août
3 mars	8 septembre
7 avril	Mercredi 1 <sup>er</sup> octobre (exceptionnellement, en raison des élections municipales)
5 mai	10 novembre (exceptionnellement le 2 <sup>e</sup> lundi du mois en raison des élections municipales)
2 juin	1 <sup>er</sup> décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans le journal Le Stéphanois, sur le site internet et sur le territoire de la municipalité par la directrice générale et greffière trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 12. Comité sur la démolition d'immeuble - Renouvellement du mandat des conseillers

CONSIDÉRANT que le Comité sur la démolition d'immeuble a été créé le 11 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que les mandats au sein du Comité sur la démolition d'immeuble des trois (3) conseillers, soit messieurs Marc Bastien, Guy St-Arnauld et Jocelyn Isabelle, et du conseiller substitut, monsieur Paul Langevin, se terminent le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que ces quatre (4) conseillers sont d'accord pour renouveler leur mandat pour une période d'un (1) an;

2024-12-260

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le mandat des conseillers suivants, à titre de membres du Comité sur la démolition d'immeuble, pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 :

- Marc Bastien;
- Guy St-Arnauld;
- Jocelyn Isabelle;
- Paul Langevin, substitut.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 13. Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement du mandat des membres

CONSIDÉRANT que l'article IX du Règlement numéro 152-86 *constituant un comité consultatif d'urbanisme* stipule que la durée du mandat des membres est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que les mandats au sein du Comité consultatif d'urbanisme de cinq (5) membres, soit messieurs Francis Vallières, Léo Marcotte, Mathieu Rompré-Ferland, Serge Normandin et Benoît Gauthier, se terminent le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que quatre (4) de ces membres sont d'accord pour renouveler leur mandat pour une période de deux (2) ans;

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

2024-12-261 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026 :

- Francis Vallières;
- Léo Marcotte;
- Mathieu Rompré-Ferland;
- Serge Normandin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Comité consultatif d'urbanisme – Fin de mandat et remerciements –  
Monsieur Benoît Gauthier

2024-12-262 Il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la fin du mandat de monsieur Benoît Gauthier, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme. Le conseil tient à remercier chaleureusement monsieur Gauthier pour ses bons et loyaux services au sein du Comité consultatif d'urbanisme durant près de quatre ans et à titre de président.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation - Appel de candidatures – Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Benoît Gauthier à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme et qu'il y a, par conséquent, un (1) poste vacant au sein de ce comité;

2024-12-263 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir un (1) poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Comité consultatif en environnement - Renouvellement du mandat des  
membres

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a créé le Comité consultatif en environnement le 7 août 2023;

CONSIDÉRANT que les mandats au sein du Comité consultatif en environnement de trois (3) membres, soit mesdames Linda Nolet et Virginie Carpentier, ainsi que monsieur Jean-Daniel Belcourt, se terminent le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que deux (2) de ces membres, soit mesdames Linda Nolet et Virginie Carpentier, sont d'accord pour renouveler leur mandat pour une période de deux (2) ans;

2024-12-264 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du Comité consultatif en

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

environnement, pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026 :

- Linda Nolet;
- Virginie Carpentier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 17. Comité consultatif en environnement – Fin de mandat et remerciements – Monsieur Jean-Daniel Belcourt

2024-12-265

Il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la fin du mandat de monsieur Jean-Daniel Belcourt, à titre de membre du Comité consultatif en environnement. Le conseil tient à remercier chaleureusement monsieur Belcourt pour ses bons et loyaux services au sein du Comité consultatif en environnement durant un (1) an et demi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 18. Autorisation - Appel de candidatures – Comité consultatif en environnement

2024-12-266

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir un (1) poste au sein du Comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 19. Transport adapté collectif - Contribution à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux pour l'année 2025

2024-12-267

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Line Bélanger et il est résolu :

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2025 par le ministère des Transports du Québec;

QUE soit effectué le versement d'une subvention à la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux au montant de 14 849 \$ pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025;

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 18,94 % du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions;

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

QUE la mandataire, en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux, devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège au conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux;

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière soient autorisées à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, avec la Municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 20. Radiation de soldes irrécouvrables

CONSIDÉRANT l'existence de soldes résiduels jugés irrécouvrables provenant de l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la majorité de ces soldes sont des comptes de taxes provisionnés à titre de créances douteuses;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces montants ne justifie pas d'entreprendre des procédures légales de recouvrement;

2024-12-268

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la radiation des créances jugées irrécouvrables totalisant 3 882,41 \$, incluant les frais d'intérêts et de pénalité, en date du 2 décembre 2024, et telles qu'inscrites dans la liste suivante :

LISTE DES COMPTES DE TAXES IRRÉCOUVRABLES				
Matricule	Montant		Matricule	Montant
5642-90-0106	2,66 \$		6040-73-9655	47,54 \$
5645-84-6395	59,60 \$		6040-74-9129	18,00 \$
5742-92-4533	6,51 \$		6040-82-2965	1,40 \$
5837-93-0004	1,40 \$		6043-31-9436	1,40 \$
5939-94-6225	42,56 \$		6044-85-6986	1,40 \$
5944-83-2553	869,24 \$		6045-41-2832	1,40 \$
6039-06-5228	41,99 \$		6139-23-8604	43,25 \$
6039-06-6470	1,40 \$		6142-60-1180	64,98 \$
6039-07-8021	21,83 \$		6142-60-4774	67,52 \$
6039-16-8847	45,81 \$		6143-17-6190	1,40 \$
6039-17-7255	18,00 \$		6144-02-1976	317,05 \$
6039-18-5653	26,93 \$		6144-40-8693	1,40 \$
6039-37-0765	45,81 \$		6144-62-1522	5,21 \$
6039-37-2381	21,83 \$		6144-85-0682	1,40 \$
6039-37-3392	21,83 \$		6145-10-5218	2,66 \$
6039-38-0591	41,99 \$		6242-05-7836	68,80 \$
6039-38-3372	63,87 \$		6242-05-8514	1,40 \$
6039-38-5262	1,40 \$		6242-15-1325	47,09 \$
6039-39-2712	41,99 \$		6242-37-2033	19,28 \$
6039-39-4990	18,00 \$		6242-59-2121	447,88 \$
6039-39-9596	1,40 \$		6242-59-6463	145,45 \$
6039-49-0762	18,00 \$		6243-18-1557	13,21 \$
6039-49-2587	19,28 \$		6243-18-4230	1,40 \$
6040-12-3000	18,00 \$		6245-67-1065	14,15 \$

Séance ordinaire du 2 décembre 2024

6040-19-1173	1,40 \$		6245-73-5551	11,61 \$
6040-20-5731	54,76 \$		6245-73-6741	16,73 \$
6040-23-2682	120,43 \$		6245-73-8819	15,43 \$
6040-30-9386	38,69 \$		6245-81-4592	16,73 \$
6040-32-4399	1,40 \$		6335-69-8181	52,65 \$
6040-33-1573	169,83 \$		6336-39-3924	108,59 \$
6040-40-5413	73,92 \$		6344-47-2294	3,94 \$
6040-40-8644	43,15 \$		6344-47-3181	3,94 \$
6040-46-6017	26,01 \$		6344-47-4665	3,76 \$
6040-50-0943	19,28 \$		6344-66-4685	2,57 \$
6040-51-3242	1,40 \$		6345-20-2370	19,72 \$
6040-51-5492	18,00 \$		6345-20-4364	2,57 \$
6040-51-7407	19,28 \$		6345-20-5123	14,88 \$
6040-56-2320	26,01 \$		6345-21-8122	27,19 \$
6040-61-1128	1,40 \$		6436-88-6155	10,33 \$
6040-61-9894	19,28 \$		6436-88-8983	10,33 \$
6040-71-1578	88,81 \$		6441-37-0543	9,14 \$
6040-73-8742	43,25 \$		<b>Total :</b>	<b>3 882,41 \$</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Libération de l'engagement du solde de l'excédent de fonctionnement affecté à la réfection de la station de pompage de l'eau potable sise au 33, rue Bellemare

CONSIDÉRANT qu'en 2024, le projet de réfection de la station de pompage de l'eau potable sise au 33, rue Bellemare a fait l'objet d'une affectation, a été entièrement réalisé et qu'il reste un solde résiduaire du montant affecté initialement, car certaines dépenses planifiées ont été moins onéreuses que prévu;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de libérer l'engagement de ce solde de l'excédent de fonctionnement affecté à l'eau potable, au 31 décembre 2024;

2024-12-269

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice des finances à libérer l'engagement du solde de l'excédent de fonctionnement affecté à la réfection de la station de pompage de l'eau potable sise au 33, rue Bellemare, d'un montant de 22 193,53 \$, de l'excédent de fonctionnement affecté à l'eau potable, comme suit :

Projet	Excédent de fonctionnement affecté à l'eau potable
Réfection de la station de pompage de l'eau potable sise au 33, rue Bellemare.	22 193,53 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Libération de l'engagement d'une somme au fonds de roulement pour l'installation d'un panneau d'affichage numérique à l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles

CONSIDÉRANT qu'en 2024, le projet d'installation d'un panneau d'affichage numérique à l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles a fait l'objet de l'engagement d'une somme au fonds de roulement, mais que, finalement, le projet ne sera pas réalisé;

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de libérer l'engagement de cette somme au fonds de roulement, au 31 décembre 2024;

2024-12-270

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice des finances à libérer l'engagement d'une somme au fonds de roulement pour l'installation d'un panneau d'affichage numérique à l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles, d'un montant de 70 000 \$, comme suit :

Projet non réalisé	Excédent Fonds réservé Fonds de roulement
Installation d'un panneau d'affichage numérique à l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles.	70 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 23. Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013, le règlement 420-2013 autorisant le versement de subventions aux propriétaires pour le remplacement de leur(s) toilette(s) à débit régulier par des toilettes à faible débit, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux trois (3) propriétaires qui ont remplacé leur(s) toilette(s) en 2024, selon les dispositions du Règlement 420-2013;

2024-12-271

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à verser aux trois (3) propriétaires admissibles ayant réalisé les travaux en 2024 les subventions relatives aux remplacements de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit, en conformité avec les dispositions du Règlement 420-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 24. Versement des subventions - Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 août 2017, la *Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables*, afin de diminuer l'impact de l'utilisation des couches sur l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement de la subvention à un (1) demandeur qui a acheté au moins vingt (20) couches lavables neuves et dont la demande a été remise en 2024, suivant les dispositions de ladite politique;

2024-12-272

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à verser à un (1) demandeur admissible, et

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

dont la demande a été remise en 2024, la subvention dans le cadre de la *Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 25. Appui à la Fédération québécoise des municipalités - Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités, une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT que, lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT que les médias ont récemment fait état de la gestion des heures supplémentaires des policiers dans les régions qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important aux heures supplémentaires, alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M \$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services;

2024-12-273

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- DE mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

- DE conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QUE copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de Maskinongé, M. Simon Allaire, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Octroi de contrat – Gaudreau Environnement inc. - Location de conteneurs et collecte de déchets aux serres Savoura St-Étienne inc. 2025

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2024-09-177, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 7 novembre 2024 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour la location de conteneurs et la collecte des déchets aux serres Savoura St-Étienne inc.;

CONSIDÉRANT que la séance d'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 novembre 2024, dans le cadre de l'appel d'offres n° 2024-09-177;

CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, avant 11 h, le 26 novembre 2024, soit :

Entrepreneur	Montant (avant taxes)
Gaudreau Environnement inc.	192 668 \$
J. Y. Martel Transport inc.	198 700 \$
GFL Environnemental inc.	200 792 \$

2024-12-274

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat à Gaudreau Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de conteneurs et la collecte des déchets aux serres Savoura St-Étienne inc., pour l'année 2025, conformément aux documents d'appel d'offres publiés et la soumission déposée, au montant de 192 668 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Octroi de contrat – Alain Lavallée Réfrigération – Entretien des systèmes de chauffage et de climatisation 2025

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de l'entreprise Alain Lavallée Réfrigération pour l'entretien des systèmes de chauffage et de climatisation, pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT la proposition de prix déposée par l'entreprise, datée du 12 novembre 2024;

2024-12-275

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Alain Lavallée Réfrigération le contrat pour l'entretien des systèmes de chauffage et de climatisation, pour l'année 2025, suivant la proposition de prix déposée le 12 novembre 2024, au montant de 5 100 \$, avant taxes.



## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Attribution de poste – Ouvrier spécialisé classe 1 (Chauffeur) – Statut saisonnier – Monsieur David Boisvert

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire pourvoir un poste d'ouvrier spécialisé de classe 1 (chauffeur) à statut saisonnier;

CONSIDÉRANT qu'un affichage de ce poste à l'interne a été fait, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que M. David Boisvert a signé l'avis d'affichage;

2024-12-276

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue le poste d'ouvrier spécialisé classe 1 (Chauffeur) à statut saisonnier à M. David Boisvert. Le salaire sera celui prévu à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Nomination d'une conciliatrice-arbitre pour régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales – Madame Isabelle Demers

CONSIDÉRANT que madame Isabelle Demers a été embauchée à titre de directrice du service d'urbanisme de la municipalité le 16 septembre 2024 par la résolution 2024-09-187;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 35 à 51 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité est tenue de désigner une personne pour tenter de régler les mécontentes des personnes identifiées à l'article 36 de cette loi et, à défaut d'y parvenir, arbitrer ces mécontentes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer la directrice du service d'urbanisme, madame Isabelle Demers, à titre de conciliatrice-arbitre pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 (LCM);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir la rémunération et les frais admissibles de la conciliatrice-arbitre;

2024-12-277

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désigne madame Isabelle Demers, directrice du service d'urbanisme, comme étant la personne qui agit en tant que conciliatrice-arbitre pour la municipalité selon les pouvoirs et les devoirs qui lui sont accordés par les articles 35 à 51 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est résolu que la rémunération et les dépenses admissibles de la personne désignée soient les mêmes que celles fixées par ses conditions de travail en vigueur en tant que directrice du service d'urbanisme et, conformément à l'article 41 (LCM), cette rémunération et ces dépenses sont réparties au prorata de la part des propriétaires intéressés aux travaux.

Il est aussi résolu que tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre, avocat, etc.), lorsque requis et selon la nature du dossier, soient payables par les propriétaires concernés et que, lors d'une intervention, une facture

## Séance ordinaire du 2 décembre 2024

détaillée soit transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 30. Abolition des frais de retard à la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite favoriser l'accessibilité des services de la bibliothèque municipale à tous ses citoyens;

CONSIDÉRANT que des avis de courtoisie sont envoyés aux usagers et que la gestion des emprunteurs retardataires sera effectuée sur une base mensuelle;

2024-12-278

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'abolition définitive des frais de retard pour les abonnés de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 31. Motion de félicitations – Membres du Comité d'embellissement – Récipiendaires du 4<sup>e</sup> fleuron dans la classification 2024 des Fleurons du Québec

2024-12-279

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité d'embellissement, récipiendaires du 4<sup>e</sup> fleuron dans la classification 2024 des Fleurons du Québec. Les membres ont reçu leur prix lors du 19<sup>e</sup> dévoilement, le 21 novembre dernier, de la classification horticole des municipalités évaluées en 2024 par la Corporation des Fleurons du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 32. Motion de félicitations – Membres de la Société d'histoire – Inauguration d'un mémorial honorant le service militaire de deux soldats originaires de Saint-Étienne-des-Grès

2024-12-280

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres de la Société d'histoire pour l'inauguration d'un mémorial honorant le service militaire de deux soldats originaires de Saint-Étienne-des-Grès, à l'occasion du jour du Souvenir, à la mémoire de Jacques Racine et de Paul-Émile Marchand, deux Stéphanois qui sont morts au combat en 1944 lors de la Deuxième Guerre mondiale. Les autres combattants qui sont morts en service ont également été honorés lors de la cérémonie qui a eu lieu au cimetière de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 33. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

### Période de questions

Début : 20 h 31;  
Fin : 20 h 32.

Séance ordinaire du 2 décembre 2024

34. Clôture de la séance

2024-12-281

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Line Bélanger et résolu que la séance soit levée à 20 h 32.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Nancy Mignault,  
Mairesse

---

Nathalie Vallée, g.m.a.,  
Directrice générale et greffière  
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.